

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 21 Mars

Réponses Ministérielles

N° 6632. — M. de Landemont, sénateur, demande à M. le Ministre de l'Agriculture si un exploitant agricole qui avant le 31 août 1923, a contracté, à son profit et à celui de sa femme, une assurance « individuelle » garantissant des indemnités variables en cas d'accident, peut mettre fin à cette assurance en adhérant à la loi du 15 décembre 1922 et s'assurer à une autre Compagnie dans les termes de ladite loi, et si, dans l'affirmative, cet exploitant doit aviser son premier assureur de la rupture de son contrat. (Question du 19 janvier 1925.)

Réponse. — Il résulte de l'avis émis par la Commission consultative des assurances agricoles institué auprès du ministère de l'Agriculture dans sa séance du 4 février 1924, que sous réserve du pouvoir d'appréciation des tribunaux compétents, la résiliation de plein droit prévue par l'article 16 de la loi du 15 décembre 1922 s'applique aux assurances souscrites antérieurement au 31 août 1923 par un exploitant agricole, à son profit et à celui de sa femme, en vue de garantir les risques d'accident du travail, dès l'instant que celui-ci adhère à la législation sur les accidents du travail. Au cas où il contracterait sa nouvelle assurance auprès d'un autre assureur, il n'est nullement contraint d'aviser obligatoirement son premier assureur de la résiliation du contrat qui a lieu de plein droit, néanmoins en pratique et pour éviter des difficultés il semble préférable de notifier à la Compagnie intéressée la résiliation de la police souscrite antérieurement à la Chambre et actuellement soumis au Sénat précise que les assurances de droit commun sont également soumises à la résiliation de plein droit prévue par l'article 16 de la loi du 15 décembre 1922.

N° 2539. — M. Lesaché, député, demande à M. le Ministre des Travaux publics s'il ne lui paraît pas urgent de rapporter, en ce qui concerne l'enregistrement des bagages, et plus particulièrement l'enregistrement des bicyclettes, l'arrêté ministériel qui a homologué les dernières majorations des tarifs de transports, une perception de 1,55 étant évidemment exorbitante, surtout quand il s'agit d'un outil de travail comme la bicyclette dont de nombreux ouvriers et ouvrières ont besoin pour se rendre de leur domicile à la gare la plus proche. (Question du 26 janvier 1925.)

Réponse. — Sur la demande de l'Administration, les grands réseaux procèdent actuellement à l'étude de la révision des frais accessoires en vigueur le 1^{er} janvier 1925. Par dépêche ministérielle du 26 janvier 1925, ils ont été invités à comprendre dans cette étude le droit fixé pour l'enregistrement des bicyclettes. La question est suivie de très près par l'Administration.

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE en 1924 (1)

Voici le tableau comparatif des apports au marché et aux abattoirs, en 1923 et 1924 :

Années	Têtes de bétail			
	Veaux	Moutons	Porcs	Total
Au marché				
1923.....	386 861	268 787	1 074 111	320 897
1924.....	338 297	191 027	1 037 285	317 220
En moins en 1924				
	48 564	77 760	36 826	9 677
Directement aux abattoirs				
1923.....	47 747	154 877	502 580	242 088
1924.....	40 414	139 756	440 393	212 039
En moins en 1924				
	7 333	15 121	58 187	8 041
En plus en 1924				
	—	—	—	30 049

(1) Communication à l'Académie d'Agriculture (séance du 4 février 1925).

Tableau comparatif des prix moyens de l'année en 1923 et en 1924 et prix extrêmes par kilogramme de viande

Années	Gros bétail				Veaux			
	1 ^{er} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité	1 ^{er} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité
1923	6.46	4.57	7.58	2.02	9.40	5.86	11.48	3.24
1924	7.94	6.32	8.99	5.03	10.58	8.24	11.84	7.44

Années	Moutons				Porcs			
	1 ^{er} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité	1 ^{er} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité
1923	11.09	7.58	13.04	5.89	8.89	8.19	9.47	6.19
1924	12.76	9.52	14.90	9.01	8.61	7.79	9.40	6.88

Il y a lieu de faire ressortir tout d'abord que les quantités d'animaux présentés, en 1924, au marché de la Villette ou introduites directement aux abattoirs sont bien inférieures à celles de l'année précédente, excepté pour les porcs. En effet, il est venu en moins (apports au marché et introductions directes aux abattoirs réunis) 70.807 têtes de gros bétail, 42.821 veaux et 90.083 moutons ; par contre il est venu 26.918 porcs en plus. Et, conséquence logique, les prix ont haussé, les cours du change aidant, de 1 franc à 1 fr. 50 par kilogramme de viande pour les trois premières espèces, tandis qu'ils ont baissé, dans l'ensemble, de 0 fr. 20 à 0 fr. 25 pour les porcs.

La première qualité des bœufs est passée, du commencement de l'année à la fin, de 6 fr. 98 à 8 fr. 57 le kilogramme de viande, et la troisième de 5 fr. 24 à 6 fr. 89. Il n'y a eu qu'un léger fléchissement de juin à octobre et bien moindre que ce qu'il est d'habitude pendant la saison des animaux d'herbage. La première qualité des veaux, de 10 fr. 33 à 11 fr. 18 et la troisième de 7 fr. 53 à 9 fr. 06. La première qualité des moutons de 12 fr. 27 à 12 fr. 38 et la troisième de 9 fr. 06 à 9 fr. 85. L'arrivée des moutons africains n'a pas, cette année, arrêté la hausse. Les porcs, partis de 8 fr. 78 et 8 fr. 46, en janvier, finissent l'année à 8 fr. 23 et 7 fr. 68 pour les première et troisième qualités respectivement, après avoir touché 9 fr. 19 et 8 fr. 36 en mars, être retombés à 8 fr. 12 et 7 francs durant les trois mois suivants, puis remontés à 9 fr. 19 et 8 fr. 27 en août.

De ce double mouvement, on ne peut tirer des déductions aussi précises que de coutume, parce que le marché de la Villette a été gêné, sur différents points, dans son rôle de marché régulateur.

Gros bétail. — Et d'abord, la diminution des apports en cette branche pousserait à croire que notre troupeau a diminué. Or, il n'en est rien. C'est le contraire qui existe. Diverses raisons sont ici à faire valoir :

1° Dans le but d'éviter la propagation de la fièvre aphteuse, dont l'existence a été constatée en différentes régions au cours de l'année, il a été prescrit que tous animaux sortant du marché de la Villette et réexpédiés en province soient abattus dans les cinq jours. Le laissez-passer délivré à la sortie du marché devait revenir à l'Administration avec la mention d'abatage dans ce délai. Il y avait là une gêne considérable pour les acheteurs de province qui venaient s'approvisionner ici, et souvent une impossibilité matérielle pour eux de se soumettre à la mesure dans un si court laps de temps. Au lieu de continuer à venir s'approvisionner à la Villette, ces mêmes acheteurs sont allés faire leurs achats sur les foires de province, où rien de ce genre ne leur était imposé. Les besoins du marché de la Villette se sont ainsi trouvés diminués, ce que constatent, les expéditeurs ont réduit leurs envois. (De plus, le délai d'abatage est porté à dix jours.)

2° Il était d'autant plus facile à ces derniers de modérer leurs envois et de les échequer sur une plus longue période qu'à aucun moment, depuis le mois de mai, la nourriture n'a fait défaut. Par suite des pluies que nous avons eues, les pâturages ont toujours été verdoyants et l'herbe abondante.

3° En raison de l'élévation des tarifs de transport par chemin de fer, les régions productrices du Sud moyen ou extrême ne peuvent plus guère user du débouché de la Villette. Les marchés de Lyon et de Bordeaux ont attiré à eux les bestiaux de ces régions avec d'autant plus de force que, chose un peu paradoxale, les cours y ont été presque constamment plus élevés qu'ici.

Pour ce qui est des cours, il est à signaler que les engraisseurs, particulièrement emboucheurs et herbagers, ne se préoccupent que de plus en plus difficilement et à des prix de plus en plus élevés, les animaux maigres dont ils ont besoin. Cela tient à ce que l'engraissement du bétail au pâturage ayant donné depuis quelques années, d'assez bons résultats, on s'est porté davantage vers ce genre d'exploitation, au préjudice de la culture des céréales, et que les régions de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, par exemple, qui s'en tenaient autrefois plus particulièrement à l'élevage et où les herbagers de Normandie notamment allaient s'approvisionner en maigre, se sont elles-mêmes adonnées à l'engraissement ; d'où

nécessité pour emboucheurs et herbagers de pousser leurs animaux à un degré aussi parfait que possible, afin d'en tirer le plus haut prix.

On remarquera que la troisième qualité s'est rapprochée davantage, en prix, des deux premières, et cela parce que les animaux maigres susceptibles d'être engraisés n'ont pas été dirigés cette année dernière, dans la même proportion que d'habitude, sur les marchés de consommation.

Veaux. — Ce que nous venons de dire touchant l'extension prise par l'engraissement du gros bétail a eu sa répercussion sur les veaux. Quantité de ces bovins, peu propres à la boucherie, qui prenaient autrefois néanmoins la direction des abattoirs, sont gardés maintenant pour l'emboûche. Par suite, ici encore, la troisième qualité s'est rapprochée des supérieures.

Moutons. — En cette branche, notre production est fortement défective. Pour y porter remède, le ministre de l'Agriculture a autorisé l'importation de moutons d'Allemagne et de l'Amérique du Sud, de même que pour tenter d'atténuer les prix de la viande de bœuf il a fait appel aux importations étrangères en direction de certains de nos abattoirs ; mais les conditions mises à ces opérations commerciales les rendent à peu près nulles. L'Afrique nous a fournis en 1924 son plein contingent. Il serait à désirer que l'importation en pût être augmentée.

Porcs. — Il semble que la cherté a, en cette branche, incité à la production. Il est vrai que la moindre baisse provoque de suite le découragement. La main-d'œuvre est rare et les produits qui servent à l'alimentation des porcs se vendent bien. La Hollande a continué à nous envoyer des porcs abattus, l'importation de porc congelé d'Amérique, autorisée depuis quelque temps déjà, n'a pas pris le développement qu'on aurait pu espérer. On peut dire cependant que, d'une façon générale, le consommateur se porte maintenant plus volontiers vers la viande congelée ou frigorifiée de toute nature. Cela devrait amener la baisse de la viande en boucherie.

Cette dernière réflexion constitue nos conclusions

F. ROLLIN.
(Journal d'Agriculture Pratique).

LES VŒUX des Associations Agricoles en 1924

Comme tous les citoyens, les agriculteurs ont le droit de présenter au Gouvernement et au Parlement des pétitions et des vœux pour leur faire connaître leur manière de voir sur la politique à suivre en ce qui concerne les intérêts de leur profession. Ils usent largement de leur droit. Au cours de l'année, les vœux que les Associations agricoles transmettent aux ministres intéressés, aux commissions de l'Agriculture à la Chambre et au Sénat, au Groupe de la défense paysanne ou aux parlementaires des diverses régions, forment une collection de documents extrêmement abondante. On voudrait avoir le droit d'ajouter que les pouvoirs publics en apprécient l'utilité. Il y a là, en effet, dans un régime démocratique, une forme modeste, mais non négligeable, en tout cas très légitime et louable, d'une collaboration continue de la profession organisée avec le législateur et le Gouvernement.

Quand les délégués des Associations agricoles vont soumettre au ministre de l'Agriculture ou aux Commissions parlementaires les vœux émis dans leurs congrès, ils reçoivent toujours le meilleur accueil. Mais il faut bien reconnaître que le plus souvent ils ne voient pas leurs desiderata obtenir la sanction législative, même quand ils ont été rédigés sous la forme plus énergique des protestations ou des regrets.

Dans une certaine mesure, cela se comprend parce que les intérêts des diverses professions se heurtent avec plus ou moins de violence. Le Parlement doit donc jouer son rôle d'arbitre et s'efforcer de concilier les oppositions qu'il constate. D'autres fois, c'est la lenteur du travail parlementaire qui explique les déceptions éprouvées par les agriculteurs. Mais ne peut-on penser aussi que trop souvent les pouvoirs publics hésitent sur les vœux exprimés, notamment quand ils constatent que des vœux opposés leur sont soumis par des Associations dont le caractère professionnel est également indiscutable, ou bien quand l'opinion d'une Association n'est pas soutenue par les autres ? Cela revient à dire que c'est trop souvent le manque de cohésion des groupements professionnels qui fait la faiblesse de l'Agriculture.

Il ne serait donc pas inutile de procéder chaque année à une revue des opinions exprimées par les Associations agricoles pour rappeler ce qu'elles ont été,

rechercher dans quelle mesure elles diffèrent ou se contentent, pour expliquer au besoin la portée des divergences que l'on constaterait et, par ce rapprochement en fin, montrer quels sont les points essentiels, sur lesquels devrait l'abord porter l'effort de réalisation.

Ces quelques lignes ne peuvent fournir qu'une première esquisse du travail de synthèse auquel il faudrait procéder. Il pourrait être, une autre année, poursuivi avec plus de méthode si cette première tentative était jugée intéressante.

Il y a de grosses questions, telles que celles de la justice fiscale ou de la main-d'œuvre, qui sont, on peut dire, d'une façon permanente, à l'ordre du jour des assemblées agricoles depuis plusieurs années. Nous les retrouverons, avec les formes particulières, qu'elles ont prises en ces derniers temps. Mais il en est une qui, si elle n'est pas nouvelle non plus, vient de prendre un caractère d'urgence et a provoqué de vives protestations de la part des agriculteurs, c'est la question douanière.

Elle est apparue sous deux formes, l'une plus spéciale, l'autre tout à fait générale. La première concerne les droits de douane sur les blés, la seconde l'inégalité de traitement au point de vue douanier entre les produits de l'agriculture et ceux de l'industrie.

On sait avec quelle soudaineté les droits de douane qui protègent le blé ont été réduits de moitié par un simple décret à la veille de la rentrée du Parlement, en profitant de ce qu'à la date du décret, le loi du 29 mars 1897 permettait de ne pas le consulter, tandis que deux jours plus tard, il fut été obligatoire de porter la question devant lui. Il y a eu aussitôt une protestation unanime dans tous les groupements agricoles. Les délégués se sont succédés dans le cabinet de M. Chéron. Mais elles se trouvaient devant le fait accompli. On lui répondit seulement qu'un projet abaissant les droits sur quelques articles nécessaires à la culture serait présenté au Parlement. Et, en effet, il l'a été. Mais il n'est pas venu en discussion.

Voilà les faits qui ont ouvert les yeux aux agriculteurs. Quelques-uns de leurs défenseurs se sont livrés à l'étude peu commune des tarifs douaniers et ils ont vu alors que l'inégalité des protections douanières, suivant qu'elles s'appliquent à des produits de l'industrie ou à des produits de l'agriculture, dépassait encore de beaucoup ce que l'on croyait savoir. La Société centrale d'Agriculture du Gard, la Confédération générale des Vignerons, le Syndicat de la Région de Paris, la Confédération nationale des Associations agricoles, entre autres, ont poursuivi l'étude de ces questions et se sont efforcés de les expliquer même à l'opinion publique. On ne s'est pas, cette fois, borné à des vœux ou à des protestations. Des affiches ont été apposées dans toute la France pour signaler des injustices flagrantes, pour montrer que, si une protection excessive est un facteur de la vie chère, ce ne sont pas les agriculteurs qui doivent supporter ce reproche, que la concurrence des pays étrangers s'exerce librement pour les bestiaux et pour d'autres produits de consommation courante, que les tarifs de douane (quand ils visent les matières agricoles) sont ceux de 1912 multipliés par 2, tantôt élevés s'appliquent à des coefficients qui avaient déjà été augmentés au lendemain de la guerre. Ils ont montré aussi que l'exportation des produits du sol est souvent interdite, alors que les engrais et les tourteaux sont vendus à l'étranger avant que la consommation nationale soit satisfaite. On voit que la question a pris une grande ampleur. Peut-être quelques grandes Associations sont-elles un peu inquiètes. Des formules tranchantes qui ont été adoptées, celle-ci par exemple : « Mieux vaudrait le libre échange que l'inégalité douanière » et sont-elles disposées à rappeler que le tarif protectionniste de 1892 avait été révisé par l'accord des industriels et des agriculteurs, mais la grande masse des Associations récentes déclare que ce sont les exigences de la rupture de l'accord, si désirable soit-il.

De plus en plus nettement, les agriculteurs comprennent l'intérêt pratique de ces questions de politique douanière générale. Le sixième Congrès national qui s'est tenu à Toulouse, a sur le rapport de M. G. Coste, a réproposé énergiquement les arrangements commerciaux intervenus depuis 1922, qui ont sacrifié d'une façon systématique les intérêts de l'agriculture française », et sur le rapport de M. Garcin il a demandé « que les droits à l'exportation, les interdictions de sortie et les contingents soient peu à peu supprimés pour tout ce qui concerne les denrées chères, les produits de luxe ou non indispensables à l'existence et les produits agricoles manufacturés ».

En ce qui concerne spécialement le blé, malgré tous les vœux qui ont réclamé d'urgence le rétablissement du coefficient 2, celui-ci n'a été remis en vigueur que le

1^{er} août. Et à la fin de l'année, malgré l'opposition qui a été faite notamment par l'Association des producteurs de blé, une nouvelle loi sur l'approvisionnement en blé a autorisé le Gouvernement à rembourser les droits payés pour l'importation des blés tendres qui auront été employés à la panification. L'application de cette disposition est limitée au 30 juin 1925, mais, en dépit de toutes les précautions prises, c'est contre le vœu des agriculteurs, une suspension des droits de douane.

Les réclamations des Associations agricoles touchant les interdictions d'exportation et les taxes qui frappent la sortie de certains de leurs produits ont abouti à quelques atténuations et à quelques succès partiels. M. Chéron avait imposé une taxe de 25 % ad valorem sur un grand nombre d'articles, parmi lesquels se trouvaient les chevaux, mules et ânes, les fromages, la volaille et les œufs, le lait et le beurre. M. J. Capus a réduit ces taxes à 10 et 15 %. M. Queuille a supprimé l'interdiction de sortie concernant le fromage de Roquefort.

Un nouveau projet de loi a été déposé le 21 novembre, qui relèverait les droits d'entrée sur environ trois cents articles du tarif à l'exclusion de tous les produits de l'agriculture. L'Assemblée générale du Syndicat des Vignerons du Sud-Est a protesté et demandé qu'il ne soit procédé qu'à une révision d'ensemble, rétablissant l'équilibre entre toutes les branches de la production.

Les agriculteurs ont donc encore un gros effort à fournir pour obtenir le rétablissement de l'égalité douanière.
(A suivre). M. Avoë-Lanné.
(Journal d'Agriculture Pratique).

LE RELÈVEMENT DES TARIFS

La Chambre avait décidé, le 21 janvier, qu'elle fixerait ultérieurement la date de la discussion de l'interpellation de M. Ed. Barthe, sur l'augmentation des tarifs de transport, mise en vigueur le 1^{er} janvier. Cette date a été fixée au 13 mars prochain, le 11 février, après un débat où M. Barthe a réclamé pour les vins et les moutons, M. Désiré Ferry pour les bœufs, les denrées lourdes (betteraves, pommes de terre, etc.), les produits métallurgiques.

Le ministre des Travaux publics a rappelé qu'aux termes de la convention de 1921, les réseaux sont tenus d'équilibrer leur budget, et qu'en raison des dépenses supplémentaires qui leur sont imposées, un relèvement de tarifs était obligatoire. Afin de ne pas dépasser, pour les tarifs marchandises, la limite au-delà de laquelle l'intervention du Parlement serait nécessaire, on a majoré les frais accessoires dans une proportion exagérée, qui a motivé beaucoup de plaintes. Un réajustement s'impose ; le Conseil supérieur des chemins de fer est appelé à en délibérer ; le ministre prendra ensuite une décision, et la question pourra alors être portée devant la Chambre. En attendant, sollicité de suspendre l'application des nouveaux tarifs, M. Peytral s'est refusé à en prendre l'engagement et a promis seulement d'examiner la question et de se conformer au désir de la Chambre, s'il est possible de le faire « sans porter atteinte d'une façon grave à l'équilibre du budget des Compagnies. » (On sait qu'il s'agit de l'équilibre du budget de l'ensemble des réseaux et non pas seulement des Compagnies comme le dit toujours le ministre).

Le lendemain, 12 février, une question sur le même sujet a été posée à M. Peytral par M. Albert Lebrun. Les tarifs homologués par arrêté du 20 décembre 1924 et mis en application le 1^{er} janvier 1925, comportaient un relèvement de 20 points des anciennes majorations des tarifs de base et frais accessoires de marchandises, qui les portaient de 170 à 190 % ; théoriquement, ce relèvement de 20 sur 270 équivalait à 7,4 %, ce qui, reconnaît M. Lebrun, n'était rien d'exagéré. Mais, en même temps, le doublement des frais de gare et la création de nouvelles taxes a produit une augmentation qui dépasse 30 % sur certains transports à petite distance. M. Lebrun attire spécialement l'attention sur la surcharge imposée aux industries métallurgiques, qu'il évalue à 20 francs par tonne d'acier. Il conteste, d'autre part, que les arrêtés du 20 décembre aient été pris selon les formes régulières ; la formalité d'affichage, notamment, n'aurait pas été remplie. M. Lebrun demande au ministre de suspendre son arrêté en attendant que des propositions équitables et rationnelles aient été étudiées.

M. Peytral rappelle que « par le jeu de la convention de 1921, les Compagnies de chemins de fer (l'ensemble des réseaux) sont tenus d'assurer l'équilibre de leur budget uniquement par le rendement des tarifs » ; qu'elles se sont trouvées, pour l'année 1925, « en présence d'une dépense supplémentaire qui atteignait près d'un milliard, du fait de l'augmentation des salaires du personnel et de l'application de la loi de huit heures, qui, pour sa part, intervenait pour environ une soixantaine de millions ». (Certainement plus du double ! M. Peytral, jusque-là, avait, d'ailleurs, parlé de 75 millions, et fait preuve devant le Sénat d'un surcroît d'optimisme tout à fait injustifié.) Le ministre a donc été obligé, bien à contre-cœur, d'accepter l'augmentation des tarifs. Le doublement des frais accessoires (non touchés par le relèvement de mars 1924) était admissible, mais a entraîné des conséquences que le ministre a eu tort de ne pas prévoir ; il pèse lourdement sur les transports à petite distance, ces frais étant fixes et indépendants de la longueur du parcours. On en attendait une recette supplémentaire de 521 millions, qui se réduira à 260 si l'on ramène la majoration des frais accessoires à 50 %. Pour compenser cette perte, il faudrait relever les tarifs-marchandises de plus de 7,4 % et dépasser le plafond, ce qui obligerait à solliciter l'agrément du Parlement.

Nous croyons savoir que le Sénat, justement, la proposition primitive des réseaux.

Le ministre annonce que le Conseil supérieur délibérera prochainement sur la question et que des décisions seront prises sans retard. Il fait remarquer que les transports de denrées périssables, de minerais et de bois ont été considérablement touchés par la dernière majoration.

Le Sénat lui fait confiance « pour mener les études en cours et donner aux intérêts en présence, les apaisements qu'ils attendent avec impatience ».

(Chronique des Transports).

Le Sulfate d'Ammoniaque Engrais Azote Etalon

La vérité finit toujours par triompher. Des esprits inspirés l'indiquent souvent, avant qu'elle soit visible ; d'autres fois, tel un clou qui faut toujours frapper pour qu'il s'enfoncé davantage, il est nécessaire d'y revenir fréquemment et, qu'il s'agit de se répéter, montrer constamment les faits qui dévoilent la marche ascendante de cette vérité. Le Sulfate d'ammoniaque, en particulier, n'échappe pas à cette loi, et nous devons rendre hommage à la clairvoyance d'un grand agronome, M. Vincent, directeur de la Station agronomique de Quimper, qui écrivait, en 1913 : « Le Sulfate d'ammoniaque est l'engrais azoté de l'avenir. » En cette année, l'avenir était peu éloigné de nous, car il a suffi de 10 années à peine pour que les espoirs fondés sur la valeur fertilisante du Sulfate d'ammoniaque, le plaçant au premier rang des engrais azotés, se soient réalisés. L'azote ammoniacal, sur le marché mondial de l'azote, prend une avance considérable sur l'azote nitrique. La Fédération britannique du Sulfate d'ammoniaque, a publié dans son dernier rapport des renseignements tout à la fois intéressants et instructifs sur cette question. Pendant la période du 1^{er} janvier 1923 au 31 mai 1924, on peut évaluer la production du Sulfate d'ammoniaque à 2 millions 500.000 tonnes, dépassant, pendant la même période, la production du nitrate de soude du Chili, qui fut de 2 millions 220.000 tonnes. Toute la fabrication du Sulfate d'ammoniaque a été consommée, car les cultivateurs de tous les pays du monde emploient cet engrais azoté, et en quantités toujours plus considérables.

L'on cite certaines colonies des Etats-Unis, comme Cuba, Manille, les Iles Hawaï, qui ont utilisé cette année 55.000 tonnes de Sulfate d'ammoniaque, contre 10.000 l'an dernier. Quoiqu'en France la quantité d'azote appliquée à la fertilisation de la terre soit encore inférieure à ses besoins, il est agréable de constater que notre pays a suivi le mouvement général, en ce qui concerne les engrais ammoniacaux, qui ont pris un développement très rapide sur les engrais nitriques. On peut s'en rendre compte par le tableau suivant :

ENGRAIS AZOTÉS UTILISÉS EN FRANCE

(en milliers de tonnes)

	1913	1922	1923	1924
Nitrate de soude....	300	150	260	264
Nitrate de chaux...	6	11	11	11
Sulfate d'ammoniaque.....	95	141	162	200
Cyanamide.....	16	15	50	50
Chlorhydrate d'ammoniaque.....	—	—	3	3

Tandis que la consommation des engrais azotés tend à rester stationnaire, celle des engrais ammoniacaux augmente sans cesse. Mais si nous exprimons en azote pur, les quantités d'engrais et desus, nous arrivons aux chiffres suivants :

AZOTE UTILISÉ PAR L'AGRICULTURE FRANÇAISE

(en milliers de tonnes)

	1913	1922	1923	1924
Nitrate de soude..	46,5	23	40	40
Nitrate de chaux..	0,7	1,4	1,4	1,4
Sulfate d'ammoniaque.....	19	28,2	32,4	40
Cyanamide.....	2,4	2,5	9	9
Chlorhydrate d'ammoniaque...	—	—	0,7	0,7

Il résulte que, dès 1922, la quantité d'azote ammoniacal utilisée, dépassait celle de l'azote nitrique. En 1924, les tonnages employés de ces deux catégories d'engrais tendent à s'égaliser ; mais au point de vue du poids de l'azote pur consommé, c'est l'azote ammoniacal (49.700 tonnes) qui l'emporte sur l'azote nitrique (41.400 tonnes). Il est certain qu'en 1925 la consommation française des engrais ammoniacaux sera nettement plus forte que celle des engrais nitriques, et que cet avantage s'accroîtra fortement dans l'avenir.

On connaît le proverbe : c'est au pied du mur qu'on voit le maçon ; de même, c'est aux rendements des récoltes que l'on se rend compte de la valeur fertilisante d'un bon engrais. Et c'est la raison qui justifie l'emploi des engrais ammoniacaux qui sont efficaces, durables, et qui nourrissent la plante sans à-coups, d'une façon régulière, à chaque période de la végétation.

On a cherché cependant, à restreindre la consommation de ces engrais. On a prétendu, contre toute vérité, qu'ils ne pouvaient être appliqués qu'à la fumure d'excelsus, alors que ce sont également d'excellents engrais de printemps. De plus, on a fait intervenir la durée de la transformation dans le sol de l'azote ammoniacal en azote nitrique, comme étant un obstacle à l'utilisation immédiate des engrais ammoniacaux. Mais on oublie de signaler que cette transformation est assez rapide, et que de l'avis d'éminents agronomes et de praticiens, le Sulfate d'ammoniaque est « du nitrate un peu moins pressé ». Mais rien ne prévaut contre les faits, et l'esprit observateur du cultivateur a déterminé exactement la place que devaient prendre dans son exploitation, et les engrais nitriques et les engrais ammoniacaux. Sa terre a parlé, et plus confiant dans elle que dans tous les conseils qui ont pu lui être donnés, il a marqué sa préférence pour les engrais ammoniacaux. Les tonnages indiqués dans les tableaux précédents en sont une preuve indiscutable. Que conclure de ces observations ? C'est qu'en agriculture il ne faut rien formuler d'absolu. Pendant longtemps on a assigné au nitrate de soude une place prépondérante. Dans les journaux, les revues agricoles, lorsqu'on signalait la nécessité d'employer un engrais azoté, le nitrate de soude était seul cité. Il était considéré comme l'engrais azoté type, et l'on semblait vouloir ignorer l'existence des engrais ammoniacaux. Désormais, ces derniers ont, non seulement droit de cité, mais encore, ils doivent figurer au rang où les place la culture mondiale, c'est-à-dire le premier.

Le Sulfate d'ammoniaque, qui représente les engrais ammoniacaux est devenu par cela même, l'engrais d'éton des engrais azotés ; c'est lui qui doit être signalé à l'attention des travailleurs de la terre, par tous ceux, désintéressés et impartiaux, qui n'ont en vue que l'avenir de l'agriculture.

PH. SOURDILLE,
Ingénieur agricole.

Le Battage des Blés

M. H. Petit a indiqué à une des récentes séances de l'Académie, les précautions à prendre pour le battage du blé. Pour les blés de semence, les grains fendus, cassés ou même fendillés, doivent être écartés, car ils ne donneront que des plantes chétives, ou resteront stériles. La proportion des grains abimés par le battage à la mécanique est très variable et peut aller de 1 à 10 pour 100 suivant la siccité du blé et les précautions prises. Ces pertes sont d'autant plus à redouter que l'usage des battages à l'entrepreneur se répand de plus en plus. Or, l'entrepreneur, surtout préoccupé de faire beaucoup de travail, se désintéresse par trop de sa qualité et les cultivateurs désireux de réaliser leur récolte, veulent profiter du passage de la batteuse et n'osent pas protester contre un travail défectueux.

L'agriculteur et l'entrepreneur de battage peuvent-ils éviter les déchets occasionnés par un battage brutal ? Ce n'est pas douteux et c'est dans un montage et un réglage

soigné de la batteuse que le remède peut être trouvé.

L'égrenage du grain est obtenu par le passage de la récolte entre le batteur et un contre-batteur. Le batteur est formé par un cylindre horizontal animé d'un mouvement de rotation plus ou moins rapide et muni, sur sa surface externe, de lames plus ou moins espacées, dénommées battes. Le contre-batteur est constitué par une fraction de cylindre, généralement à claire-voie, qui est opposée, par sa surface interne, à la surface externe du batteur, laissant entre l'un et l'autre un espace plus ou moins grand, réglable suivant les nécessités du travail. Le contre-batteur doit être maintenu dans une position concentrique au batteur.

Le premier réglage se rapporte à la vitesse de rotation du batteur. On comprend que plus cette vitesse est grande, plus l'action est violente et qu'une vitesse nécessaire pour le battage de certains blés devienne excessive pour des blés très secs ; il faudra donc pour ceux-ci qu'elle soit modérée.

L'écartement du batteur et du contre-batteur a une importance essentielle ; l'écartement plus réduit, action plus brutale et par suite, risque de mutilation des grains ; l'écartement plus grand, action moins active, d'où risque de laisser du grain dans la paille. L'espacement des battes sur le batteur a aussi son intérêt : plus cet espacement est grand, plus l'action du batteur est violente et la paille surtout menace d'être endommagée ; par contre, si l'on rapproche trop les battes, l'égrenage risque de n'être pas complet.

La forme des battes non plus n'est pas indifférente ; lorsque l'angle de la batte est à vive arête, son action est plus brusque ; si, au contraire, elle est arrondie, elle peut être insuffisante. Il en est de même pour les lames qui constituent la surface du contre-batteur.

Enfin, il y a souvent une cause de détérioration du grain qui est méconnue. Par l'action du batteur, une partie des grains de blé se trouve projetée sur les parois internes de la batteuse et cela d'autant plus violemment que le mouvement de rotation du batteur est plus rapide, comme cela arrive dans les machines à grand travail où le batteur tourne à mille tours à la minute.

M. Petit recommande, en conséquence, de battre les blés de semence avec de plus grandes précautions, notamment dans les années sèches où le grain ne peut être obtenu indemne à la batteuse. Il ne faut pas alors hésiter à recourir à l'égrenage partiel à la main en frappant le blé soit sur une barrique, soit sur un appareil en bois, constitué par une surface convexe formée par des lames horizontales placées à claire-voie. On peut obtenir ainsi facilement les deux tiers du grain, se réservant de récupérer le surplus en passant ensuite la récolte à la batteuse. Cette méthode était suivie anciennement, avant l'usage des trieurs, pour obtenir une sorte de sélection, car les premiers grains égrenés sont toujours les plus beaux et les mieux conformés.

M. Schribaux reconnaît tout l'intérêt pratique que présentent les observations de M. Petit, il n'est pas douteux, en effet, que plus les machines à battre s'améliorent au point de vue mécanique et simplifient la main-d'œuvre, plus elles détériorent les semences de blé. On pourrait peut-être battre le blé en deux temps, comme on le fait pour obtenir les petites graines, celles de trèfle et de luzerne.

M. Ringelmann fait remarquer que le travail n'est pas le même pour ces graines que pour les céréales. Même pour une batteuse qui permettrait de ne retirer de l'épi que le tiers ou le quart des grains les plus mûrs, il faudrait des battes ayant à leur extrémité une vitesse d'au moins 20 mètres à la seconde ; il se produirait des chocs suffisants pour fendiller la couche corticale du grain ; et lorsque le sulfate de cuivre ou le formol liquide pénétrera par la fente de ce grain, il se formera des diastases, qui empêcheront la germination. L'égrenage à la main donnera de bien meilleurs résultats que la machine, qui sera toujours brutale.

Actuellement, chacun cherche à battre en une demi-journée la quantité de gerbes qu'on battait en une journée. L'entrepreneur y gagne largement sa vie. Mais pour battre plus vite, on est obligé de donner aux battes jusqu'à 40 mètres de vitesse par seconde à la circonférence, et le blé est fendillé.

(Académie d'Agriculture).

Exportation des pommes de terre

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'exportation des pommes de terre de primeur est libre sauf du 1^{er} mars au 1^{er} mai 1925.

Pendant cette période ne seront admises à l'exportation, jusqu'à nouvel avis et dans la limite d'un contingent qui, pour chaque région de production, ne pourra dépasser la moyenne des exportations des trois dernières années, diminuée de 10 o/o, que les pommes de terre accompagnées d'un certificat émanant d'un groupement professionnel habilité à cet effet par le directeur des services agricoles du département, siège du groupement.

Le certificat contiendra la déclaration que le contingent d'exportation fixé — pour chaque région par le directeur des services agricoles sur les bases déterminées par le paragraphe précédent — n'a pas été dépassé. Ce certificat sera revêtu

de la signature du directeur des services agricoles, qui est chargé de contrôler, par tous les moyens qu'il jugera utiles, l'exactitude des déclarations.

Mais Blanc des Landes pour Semence

Nous attendons d'ici fin courant un lot de très beau mais blanc des Landes pour semence, que nous pourrions céder à nos adhérents au prix de 90 fr. l'hectolitre de 75 kilos logé, sur wagon Nantes.

DESTRUCTION DES PARASITES DES PLANTES CULTIVÉES

Bouillies au pétrole. — On se contente généralement, en France, de chauffer le tronc des arbres pendant l'hiver et cette pratique est, elle-même, peu répandue dans les grandes régions fruitières, la vallée du Rhône, par exemple.

Dans les autres pays, on complète le chauffage par des pulvérisations avec les bouillies cupriques dans lesquelles on émulsionne des huiles minérales ou même du pétrole ; en voici la formule :

- 1° Dissoudre 2 kilos de sulfate de cuivre dans 25 litres d'eau ;
- 2° Préparer un lait de chaux avec 4 kilos de chaux et 5 litres d'eau bouillante ;
- 3° Verser petit à petit 10 litres de pétrole dans le lait de chaux, pendant qu'il est encore chaud, en agitant avec un gros pinceau ou un balai de bois. On obtient ainsi une pâte épaisse de consistance gélatineuse ;
- 4° Délayer cette pâte dans 40 à 45 litres d'eau et y ajouter la solution de sulfate de cuivre, en brassant avec un bâton ;
- 5° Compléter à 100 litres.

Le précipité obtenu est extrêmement ténu et reste bien en suspension ; l'émulsion est également très stable et la bouillie peut être pulvérisée avec les appareils ordinaires sans qu'on ait à craindre l'engorgement des jets.

Des essais en cours permettront peut-être de substituer au pétrole, dans ces bouillies, les huiles à moteur, usagées.

Paiement des Factures par Chèques Postaux

Nous rappelons à nos adhérents qui reçoivent des factures payables à notre caisse que celles-ci doivent être réglées dans les 15 jours de leur réception.

Employer de préférence pour ces paiements le chèque postal qui ne coûte que 0,25 de frais pour n'importe quelle somme.

Nous les prions en outre de ne pas oublier d'indiquer sur le verso du talon de ce chèque, le numéro de la commande, ainsi que la nature de la marchandise faisant l'objet de la facture.

Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des pouilliers.

- Crésol-Naphtol, en bidons de 1 litre 5 »
- Crésylol en bouteilles de 1 litre... 5 »
- Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

Courroies à bœufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblets de la même fabrication pour joug à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

Semoir à Main à la volée perfectionnée

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désireraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare $\frac{1}{2}$ à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes. Un spécimen est déposé dans nos bureaux.

Son prix est d'environ 75 fr. avec poche toile, et 105 fr. avec poche cuivre.

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Irénée Teller, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer.

Nous tenons des prospectus à la disposition de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

AVIS

La Commission départementale du Châtisignier dispose encore de quelques plants de châtaigniers d'un an à 5 fr. 60 le cent, emballage gratuit, port dû. Elle vient, en outre, de s'assurer des plants de 2 ans, courts, mais bien corsés qu'elle peut céder à 8 fr. 60 le cent.

Les livraisons seront faites par les établissements Perrau, Leclerc et Clénot, de Montrevaux.

La saison favorable pour les plantations se terminant prochainement, la Commission a décidé d'arrêter ses opérations le plus tôt possible et invite les intéressés, qui désireraient encore des plants de châtaigniers, à formuler leur demande sans plus tarder.

LOI

RELATIVE AUX PERMISSIONS AGRICOLES à accorder pendant l'année 1925

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Des permissions exceptionnelles d'une durée de dix-huit jours au maximum pourront être accordées, sur leur demande, à l'époque des emblavures du printemps de l'année 1925, aux militaires et marins présents sous les drapeaux par application des prescriptions de la loi de recrutement, qui étaient attachés à une exploitation rurale depuis plus d'un an au moment de leur incorporation.

Ils ne pourront être réclamés que par les cultivateurs exploitants qui les employaient en dernier lieu et qui justifient de leur utilisation pour les emblavures du printemps.

Art. 2. — Les permissions accordées dans les conditions fixées à l'article 1^{er} de la présente loi viennent en supplément des permissions normales allouées aux militaires et marins du contingent par application des dispositions de l'article 45 de la loi de recrutement du 1^{er} avril 1923. La période pendant laquelle les permissions seront accordées s'étendra du 1^{er} mars au 25 avril 1925.

Art. 3. — La nature des garanties à exiger des intéressés et des vérifications à effectuer par les soins des autorités administratives militaires et maritimes, ainsi que les formalités à remplir, seront déterminées par un décret rendu sur les rapports du ministre de la Guerre, du ministre de la Marine et du ministre de l'Agriculture.

Art. 4. — En cas de déclarations frauduleuses ou inexactes et sans préjudice des sanctions disciplinaires à intervenir, les permissions exceptionnelles qui auraient pu être accordées, le cas échéant, à la suite de ces déclarations, viendraient en déduction des droits reconnus des intéressés, tels qu'ils résultent des dispositions de l'article 45 de la loi de recrutement.

Art. 5. — Les dispositions de la présente loi ne s'appliquent qu'aux emblavures à effectuer dans la métropole ou en Corse.

Les permissions qu'elles visent ne pourront être accordées qu'aux militaires et marins en service dans la métropole ou en Corse.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 mars 1925.

Gaston DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le ministre de la Guerre,
Général NOLLET.

En vente aux bureaux du Syndicat l'ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

L'Elevage intensif des Veaux et Forcs
4 fr. 50 l'Exemplaire

La Situation

Revue des Marchés des Engrais

PHOSPHATE

Les prix se maintiennent stables sur le marché des phosphates. Certains contrats en cours d'exécution avaient été passés à des cours légèrement inférieurs aux prix officiels actuels, mais il est probable que leur renouvellement se fera sur des bases nouvelles. La consommation est en augmentation dans la plupart des pays européens par suite de la production du superphosphate et des engrais composés, ainsi que de l'emploi direct en agriculture. En France, cette augmentation est d'environ 10 % par an et l'on estime à environ 100.000 tonnes la consommation de phosphates naturels.

Les exploitations du Nord de l'Afrique sont actuellement prospères. La situation générale est très assainie et les stocks sont peu importants.

SUPERPHOSPHATES

Le marché reste normal dans les régions du Nord, de l'Est et du Centre de la France où, maintenant, les besoins de la consommation sont presque tous assurés par des ventes précédentes faites en livraisons et dont l'exécution se poursuit normalement. Les achats qui se font actuellement concernent des quantités en disproportion dont le tonnage est encore très important. Les prix se sont maintenus fermes dans ces régions, car la concurrence belge qu'on avait signalé un moment au début de la campagne s'est rapidement arrêtée laissant au marché la régularité qui lui est nécessaire.

Dans l'Ouest, les prix se maintiennent sur la base de 21 fr. les 100 kilos, départ Nantes, 21 fr. 25 départ Granville et 21 fr. 50 départ Brest pour les 14 o/o. — Toute cette région de l'Ouest et de la Bretagne est actuellement très active, car, à la consommation de printemps pour laquelle les approvisionnements sont faits en grande partie, s'ajoute celle de l'été dont la demande a déjà commencé.

SCORIES

Avec la saison qui s'avance, la demande de scories se modère quelque peu et les aciéries font de gros efforts pour rattraper le retard des expéditions qui a tant gêné le marché de cette année. Ce retard a été dû en partie au report sur décembre des ordres qui auraient dû être régulièrement passés en novembre, mais qui ont été différés par suite de la baisse de prix annoncée très à l'avance pour le 1^{er} décembre. D'autre part, la consommation a été en augmentation sensible sur celle des années précédentes et on a eu à regretter la diminution de production de certaines aciéries au début du mois de février. Maintenant, l'activité a repris dans toutes les usines et on espère que la situation regrettable de l'exécution des commandes s'améliorera assez à temps. Les usines expédient au fur et à mesure de leur production journalière. Il est possible que, du fait de cet encombrement, les ristournes de morte-saison seront appliquées plus tard qu'on ne l'avait d'abord prévu et jusqu'à présent le prix des scories se maintient à 0 fr. 87 l'unité d'acide phosphorique, marchandise logée sur wagons, départ Thionville ou parité.

NITRATE DE SOUDE

Le marché de nitrate de soude qui avait repris quelque vigueur au début de ce mois dans certaines régions françaises d'importation s'est arrêté en même temps que la hausse inattendue de la livre et du dollar qui ont brusquement monté, l'une à 92 fr. l'antre à 19 fr. 30 le vendredi 13 février. Les acheteurs ont été quelque peu déçus et se sont maintenus sur une prudente réserve en attendant les événements. Pourtant les prix en livres n'ont pas baissé pour cela. Au contraire, ils se sont quelque peu raffermis. Dans le Nord de la France, le nitrate vaut environ 12 £ 5 à 12 £ 6 la tonne pour une demande d'ailleurs très faible depuis déjà trois semaines. Dans les ports de l'Ouest, le marché était plus animé, et les quantités stockées avaient été très diminuées, contrairement à ce qui s'était passé l'an dernier à la même époque. Les prix se maintiennent fermes dans cette région aux environs de 12 £ 12 pour le disponible.

Les importateurs se sont couverts avec beaucoup de prudence et il semble qu'ils aient actuellement le souci de ne pas rester avec des stocks importants à la fin de la campagne, et c'est une des raisons pour lesquelles certains ports de l'Ouest ne paraissent pas avoir actuellement de disponibilités superflues.

SULFATE D'AMMONIAQUE

Les achats ont été nombreux au début du mois de février, mais se sont considérablement ralentis par la suite. La plupart des besoins sont maintenant couverts mais avec la demande en disponible à laquelle on s'attend encore, la consommation sur le printemps sera supérieure à celle des années précédentes. Cette situation est due en partie au prix avantageux de l'azote ammoniacal. Elle a permis aux quantités très importantes mises sur le marché d'être absorbées assez régulièrement. Aujourd'hui, des tonnages assez appréciables restent encore entre les mains de détenteurs qui sont obligés de faire certaines concessions sur les prix qu'ils avaient précédemment appliqués.

ENGRAIS POTASSIQUES

Le marché des sels potassiques a été particulièrement actif depuis le mois d'octobre tant en ce qui concerne la demande pour le marché français que celle de l'exportation. Les prix sont restés stables et la Société commerciale des Potasses d'Alsace ne paraît pas songer à les altérer pour le moment.

Malheureusement les difficultés de livraisons sont toujours aussi grandes et les mines ne savent comment rattraper les retards que nous avons eu à déplorer. Bien qu'il y ait avantage en période normale à employer de bonne heure de la sylvinite riche et du chlorure de potassium, les acheteurs sont obligés cette année de transformer certains de leurs ordres en sylvinite riche, en sylvinite ordinaire, qu'ils recevront d'ailleurs assez tard. Ce n'est là qu'une mesure momentanée. Il est probable que, avec la nouvelle situation financière qui a été faite aux mines, certaines difficultés d'ordre technique seront supprimées et que la production de la sylvinite riche sera suffisante pour assurer tous les besoins dans un avenir très prochain.

(Le Phosphate et les Engrais Chimiques).

Nous terminons aujourd'hui les envois des commandes de nitrate de soude demandées pour livraisons en février, et nous allons expédier à la suite celles sur première quinzaine de mars.

Nous actions également les expéditions des autres commandes d'engrais divers : superphosphates, scories, etc.

Pour les livraisons d'acide sulfurique, nous avons été très contrariés par le retard apporté par les fabrications de tourtes aux expéditions de ces emballages.

Les demandes d'acide sulfurique ont été très nombreuses et le retard a été encore plus préoccupant si la tempéra-

ture pluvieuse que nous avons eue depuis le commencement de février jusqu'à ce jour, n'avait eu l'avantage de rendre impossibles le traitement des blés par l'acide sulfurique dilué. Nous avons cependant recommencé nos expéditions depuis deux jours, et nous espérons pouvoir terminer sous peu les commandes les plus anciennes comme dates d'expédition. D'un autre côté, si le temps que nous avons depuis deux jours se maintient, nous allons recevoir plus abondamment des tourtes en retour, puisque l'on va pouvoir enfin utiliser les tourtes pleines expédiées depuis bientôt deux mois.

Nous sommes encore à court de sylvinite riche et ne pouvons disposer jusqu'à nouvel ordre que de sylvinite pauvre. Les envois dépendant des mines seules, nous ne pouvons livrer que ce qui nous est envoyé à nous-mêmes.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Sulfate de cuivre en légère hausse
à 214 »
Bouillie Azur..... 197 »
Soufre..... 95 »

Toutes conditions usuelles et pour des quantités limitées.

LES RECOLTES

CÉRÉALES

Les blés commencent à souffrir de l'humidité trop prolongée dans laquelle se trouvent depuis longtemps leurs racines. Si le temps revenait au sec pendant plusieurs jours, il serait bon de leur apporter un peu de nitrate de soude ou de nitrate de chaux pour leur donner un peu de nouvelle vigueur. Au prix où seront encore les blés à la récolte, l'opération sera encore avantageuse.

Si au début de la semaine la grosse minoterie ne voulait pas dépasser le prix de 130 fr. pour les blés indigènes, il est probable qu'à la fin elle sera obligée d'élever ses limites d'achat sous peine de voir partir pour le Nord et l'Est, le peu de blé qui reste en culture dans la région et qui diminue chaque jour davantage.

Dans les champs il y a beaucoup d'herbes cette année en général. Il est temps que l'on se mette à faire le traitement à l'acide sulfurique qui a si merveilleusement servi l'an dernier tous ceux qui en ont fait l'essai en plus ou moins grand.

Nous n'avons connu aucun échec, même dans les parcelles où on a poussé l'intensité du traitement jusqu'à employer de l'acide sulfurique pur sur quelques centiares à titre d'essai. En juin le blé y était au moins aussi beau qu'ailleurs.

Du Bulletin des Halles :

Situation agricole

Paris, mercredi 4 mars.

Pendant les premiers jours de la semaine, nous avons eu toute la lyre des intempéries : orages, tempêtes, ouragans ; les chutes de neige ont été abondantes aux hautes altitudes et il s'est produit dans maintes plaines, des pluies diluviennes ; comme au mois d'août, on a entendu les éclats de tonnerre ; des coups de vent ont eu raison de vieilles bâtisses ; des arbres ont été déracinés, et la mer démontée a ravagé les côtes de l'Armorique, provoquant, hélas ! des naufrages à proximité des ports. Mais sous les hurlements de la tempête, les emblavures ont continué à progresser ; nulle part elles n'ont souffert de ces événements atmosphériques déconcertants. La température a été généralement un peu plus fraîche, et c'est un bien pour les cultures nouvelles et pour le travail que l'on va maintenant entreprendre dans le calme. Du moins, faut-il espérer qu'une période de beau temps va s'ouvrir, au cours de laquelle les cultivateurs pourront mieux préparer leurs terres pour les tubercules et les avoines et poursuivre activement, et sur des superficies plus grandes, les semailles de blé, d'avoine, d'orges, de maïs, de sorgho, de plantes industrielles, de plantes fourragères légumineuses et graminées.

Comme on l'a dit et répété des milliers de fois, ce n'est pas par des mesures de servitude, qui froissent nos sentiments, qui régnent aux esprits même les plus frustes, que nous adoucirons les rigueurs économiques de l'heure présente, que nous gagnons nos greniers. C'est par l'intensification de la production. Or, est-ce en contrariant les initiatives agricoles et commerciales que nous y parviendrons ? On remarquera que les projets statistiques qu'on discute à perte de vue, exigent pour leur exécution un supplément de fonctionnaires. Ainsi, quand on se plaint en tous milieux de la rarefaction de la main-d'œuvre agricole, les parlementaires s'ingénient à l'aggraver. Leurs lois n'aboutissent en fin de compte qu'à rendre le mal plus aigu.

La saison commence bien en somme puisque l'apparence des champs est sensiblement meilleure que l'année dernière aux premiers jours de mars. L'hiver clement a d'ailleurs permis la préparation d'assez importantes superficies, qui ne tarderont pas à être enssemencées. Les syndicats agricoles insistent pour obtenir leurs livraisons d'engrais chimiques et minéraux — et leurs adhérents ont repris les transports de fumier de ferme, qu'ils

étaient et enfoncent en labourant. Le mois de mars est, pour la grande comme pour la petite culture, la période décisive, celle qui exige les efforts les plus soutenus. Il faut à la fois soigner les plantes herbacées et les plantes arborescentes, et donner un bon coup de collier au semis de toute espèce. Les maraichers établis aux environs des grandes villes, et les jardiniers amateurs n'ont pas une heure à perdre. Et l'on travaille dans les vignes.

Cependant, en grande culture céréalière, il y a un point noir : c'est la multiplication accentuée des herbes parasites et aussi des insectes et des rongeurs.

BLE. — La situation du marché du blé ne se modifie pas d'une manière appréciable ; il semble que le projet de loi voté par la Chambre et que le Sénat a l'intention de bouleverner, pèse sur les transactions ; même très adoucies par les modifications admises par la Commission sénatoriale de l'Agriculture, la plupart des dispositions envisagées, qu'il s'agisse de la déclaration obligatoire des disponibilités ou de l'importation des quantités reconnues nécessaires à la mouture, sont encore l'objet des critiques des principaux groupements agricoles. A qui bon une loi nouvelle qui ne nous apportera aucune amélioration, mais fera toujours peser des menaces de sanction sur les producteurs et les négociants. La bonne apparence générale des emblavures d'automne devrait calmer les inquiétudes exagérées de nos parlementaires et les inciter à plus de libéralisme. En tout cas, la brutale réquisition admise au Palais-Bourbon est formellement condamnée au Palais de Luxembourg et c'est là un résultat de première importance. Pour le recensement des stocks, c'est en somme à la bonne volonté des détenteurs de l'agriculture, du commerce et de la meunerie que s'en remet la Commission sénatoriale ; la Haute Assemblée se rangera sans doute à son avis, à moins qu'elle estime inutile de légiférer à nouveau et sans profit réel sur la question frontalière. En tout cas, les grains ne sortent pas aussi facilement des granges que les législateurs étatisés les supposaient en formulant des propositions draconiennes.

Les offres n'ont pas été réellement accrues et la tendance à la fermeté s'est accentuée dès l'ouverture, en sympathie avec les hauts cours de la marchandise étrangère ; les difficultés d'approvisionnement subsistent donc. Comme précédemment, les échantillons que l'on examine représentent des qualités très différentes, même pour les régions où les récoltes n'ont pas été très contrariées par les mauvais temps de fin juillet et d'août. Les provenances de Beauce, Orléanais, Touraine varient de 133 à 136 et l'on a payé des blés de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, en belle qualité, jusqu'à 136.50, en disponible, départ. Ce sont toujours les blés de l'Allier qui obtiennent le maximum en raison de leur homogénéité et de leur poids spécifique relativement élevé : ils ont valu de 138 à 139 ; ceux du Cher et de la Nièvre ont été payés assez couramment entre 136.50 et 137.50. Mêmes prix de 136.50 à 137 pour les provenances de l'Indre et de la Vienne, en marchandise garantie sans ail. On tient ensuite : blé de l'Aube et de la Marne 133 à 134, de l'Yonne et de la Côte-d'Or, 76 kilos, 134 ; Oise, Aisne, Somme, Ardennes 120 à 130 suivant poids spécifique ; les blés ne pesant que 72 kilos valent 120 en moyenne ; on peut admettre 1 fr. en plus par kilo supplémentaire. Sarthe et Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres 133 à 134 ; Seine-Inférieure 127 à 132 ; Eure 133 à 134 ; Nord et Pas-de-Calais 118 à 125 suivant qualité. Comparativement à mercredi dernier la plus-value moyenne peut être fixée à 2 francs.

FARINES. — Tendance soutenue, en relation avec les nouveaux prix pratiqués sur les grains, tant indigènes qu'exotiques. La fabrication est plutôt ralentie dans divers moulins, mais il y a néanmoins assez de marchandise pour faire face aux exigences de la consommation. On ne signale pas de difficultés sérieuses dans les livraisons en boulangerie de Paris.

SONS ET ISSUES. — Les ventes sont difficiles en milieu d'élevage et les marchés s'exécutent très lentement. C'est donc encore le marasme. La tendance est ainsi plutôt calme et les affaires en livrable sont complètement nulles. Les belles qualités de son valent de 55 à 56, les ordinaires de 52 à 53 ; on tient en disponible les recoupettes fines de 54 à 55, les grosses de 50 à 51.

SEIGLE. — Tendance soutenue, les offres étant de très faible importance. On tient les qualités de Beauce, Touraine et Centre de 110 à 112, celle de Bretagne de 107 à 108.

AVOINES. — Les offres sont un peu meilleures que précédemment et les affaires s'engagent facilement à des conditions peu différentes de celles de la semaine dernière ; dans l'ensemble, la tendance est légèrement plus calme. Les grises de Beauce, Eure et Brion se fixent à 92, les grises d'hiver du Poitou et du Centre varient de 91 à 92, les noires des mêmes rayons 93 à 93.50, les blanches et jaunes des cinq départements du Nord de 88 à 90 suivant qualité, les blanches pures et les Ligowo de Seine-et-Marne, Oise, Seine-et-Oise se discutent entre 91 et 92 ; quelques affaires concernent les variétés diverses de Bretagne ; les bigarrées sont tenues à 88, les grises à 90, les noires de 90 à 91, en disponible, départ grands réservoirs. Les avoines de la Plata en dérivé Le Havre valent de 87 à 88 en disponible. Il y a vendeurs sur Paris en bigarrées d'Amérique, livraison sur les mois courant, à 92 fr. En somme, les affaires en avoine ont une bonne allure et les offres permettent de donner toute satisfaction

aux demandes de la graineterie du rayon de Paris.

ORGE ET ESCOURGEONS. — Même situation qu'aux précédentes réunions ; la mouture est momentanément peu disposée aux achats. Les offres sont faibles. La tendance reste calme, mais on n'enregistre pas de moins-value qui peut-être pourrait faire sortir les acheteurs de leur réserve. On tient les orges du Gâtinais de 117 à 118, de Beauce 114 à 115, de Sarthe et Mayenne 113 à 114, du Berry 114, de Champagne 112 à 113, en disponible, départ. En orges de mouture, les prix oscillent comme précédemment de 90 à 95, suivant qualité et provenances. Sur les escourgeons, la tendance est soutenue ; il y a eu quelques engagements pour le Nord et l'Est, et la marchandise devient rare en divers rayons de production. Les qualités de Beauce et Touraine sont tenues de 115 à 116, celles du Poitou, des Charentes et de la Vendée de 108 à 109, en disponible, départ. Comme pour les autres grains, on ne signale pas d'affaires en livrable. Il y a de la demande en semences sélectionnées à des cours nominaux.

SARRASIN. — La demande de la graineterie est aujourd'hui un peu meilleure qu'en ces dernières réunions, sans doute parce que le petit blé commence à s'épuiser ou qu'il est moins offert. On a payé les sarrasins de Bretagne, principalement en provenance des Côtes-du-Nord et du Morbihan de 91 à 92, en disponible, départ grands réseaux. En qualité de Normandie et du Limousin, les offres ne sont pas sensiblement accrues. Leurs prix sont bien tenus, soit de 94 à 95 pour les sarrasins de la Manche et de Normandie, de 95 à 96 pour ceux du Limousin, départ Creuse ou Haute-Vienne.

GRAINES FOURRAGERES. — Tréfle violet : les affaires sont assez calmes, mais les besoins en France seront probablement plus importants que l'on ne pensait.

Les stocks sont très faibles, et la belle marchandise est rare.

Luzerne : l'étranger a passé quelques ordres, pour expédition immédiate. Les cours sont sans changement. On cote aujourd'hui, suivant qualité : tréfle violet Midi 725 à 825, Nord 875 ; luzerne Provence 650 à 725 ; pays 450 à 650 ; minette 300 à 380 ; tréfle hybride 500 à 700 ; blanc 1.500 à 2.000 ; jaune 1.100 à 1.200 ; sainfoin 180 à 190.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES	
Nantes, le 7 mars.	
FRUX DES 100 KILOS	
Froment 1924	134 à 135
Seigle »	103 à 105
Avoine »	90 à 92
Orge mouture »	90 à 95
Orges brasserie »	140 à 143
Sarrasin »	90 à 92
Blé »	55 à 58
Fèves »	» à »
Farine »	» à 175

FOURRAGES	
Foin, les 500 k. hors ville	90 » à 100 »
Paille »	70 » à 75 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille »	110 » à 120 »

VINS	
Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de janvier 1925. — La situation du marché reste stationnaire, après une baisse sensible sur les cours du mois dernier ; la période critique pour la vigne, des gèles de mars et d'avril va commencer, suivant qu'elle sera traversée sans dommage ou que des désastres seront enregistrés dans les vignes qui débourent sans doute de bonne heure cette année, les cours prendront une allure toute différente. Une hausse de 3 à 5 francs est enregistrée cette semaine.	

La viticulture est anxieuse de savoir comment le marché va s'orienter. L'exemple encourageant de l'année 1922 reste bien présent aux esprits et l'existence des stocks commerciaux plus élevés cette année plaide bien en faveur d'une meilleure tenue des cours. Mais, d'autre part, la distillerie, gênée par les alcools de pommes, surabondants pour cette campagne, ne joue pas son rôle d'exutoire si salutaire en année de grosse production. Il y a, de ce côté, un aléa très sérieux dont il faut tenir compte.

Par contre, les nouvelles parvenues des sorties et de la consommation pour janvier sont très favorables. Malgré le marasme proclamé des affaires, la propriété a livré dans ce mois 4.499.489 hectolitres de vin. La consommation taxée s'élève à 4.262.931 hectolitres. Les stocks du commerce sont de 13.122.112 hectolitres. Les variations depuis le début de la campagne s'établissent ainsi :

Les sorties, pour les quatre premiers mois, sont en diminution sur celles de l'an dernier (800.000 hectolitres de moins). Par contre, la consommation, toujours supérieure, en moyenne mensuelle, à 4 millions d'hectolitres, est en augmentation de près de 1 million d'hectolitres, ce qui est un signe très favorable. Les stocks ne sont plus supérieurs que de 550.000 hectolitres à ce qu'ils étaient l'an dernier à pareille époque.

En somme, situation du marché toujours tendue, mais étant donnée la constance des consommations élevées et la nécessité pour le commerce de ne pas vendre à un prix avili les vins achetés l'an dernier ou au début de la campagne, donc de garder son stock au niveau actuel et de se réapprovisionner pour vendre, les possibilités de reprise restent grandes. Elles seraient renforcées par toutes mesures relatives aux droits ou aux frais de transport, qui peuvent être prises en faveur de la viticulture. C'est avec confiance que les producteurs doivent assister aux démarches faites pour sauver la viticulture, sérieusement menacée par la surproduction, mais qui sortira victorieuse, cette fois encore, de cette rude épreuve.

H. A.
(Revue de Viticulture).

Dans notre département, les sorties de vins des chais des récoltants se sont élevées en janvier à 69.044 hectolitres, ce qui nous donne une sortie totale pour les 4 premiers mois de la campagne de 294.612 hectolitres.

La consommation suit toujours une marche parallèle. Pendant la même période, 308.590 hectolitres ont payé le droit de circulation. Le stock du commerce de gros était à fin janvier de 123.982 hectolitres.

Récolte 1924	
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	300 à 310
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	260 à 275
Muscadet 2 ^e ch., »	220 à 250
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	120 à 130
Gros-plant 2 ^e ch., »	100 à 110

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

OFFRES

33. — A vendre, à l'état neuf, une éremuse « Antiope », débit 150 litres à l'heure.

39. — A vendre : 1^{er} Gros cob, 12 ans, 1 m. 60, bai, monté, attelé, fort, résistant, soigné : 2.800 fr. 2^e Cob anglais, 10 ans, 1 m. 59, noir, attelé, monté, sage, adroit en chasse : 3.000 fr.

40. — A louer pour la Toussaint 1925, une petite ferme à Saint-Herblain, et touchant Nantes, contenant 4 hectares 75 ares, susceptible d'être augmentée dans l'avenir. S'adresser à M. René Jolly, cabinet de M. Tessier, 19, rue Jules-Verne, Nantes-Chantenay.

41. — A vendre ou échanger, lapins blancs, fourrure hermine.

42. — A vendre, au sevrage, chiots épagnouls français, parents parfaits.

44. — A vendre, très belles pommes de terre Roch à chair jaune ; 35 fr. les 100 kil., prises sur place.

45. — A vendre, environ 300 kilos pommes de terre pour semence, « Early rose » et « Abondance de Montvilliers » ; 65 fr., départ La Chapelle-sur-Erdre.

46. — A louer, à prix d'argent et pour la Toussaint 1925, une bordure d'environ 4 hectares, située à Saint-Aignan-de-Grandlieu. Terres, vignes, prés, marais.

47. — A louer, pour le 1^{er} novembre 1925, une ferme de 10 hectares, située à 4 kilomètres d'Angers. Convendrait pour faire le lait et la culture maraîchère. S'adresser à M. Moysan, propriétaire, 41, rue Proust, Angers.

48. — A vendre, environ 2.000 kilos de foin, à ou sur wagon Vallet.

49. — A vendre, batteuse neuve, marque « Lotz » ; conditions avantageuses.

50. — A vendre, moteur Ballot, à l'huile lourde. 2 cylindres, 20-24 HP, neuf. Cause : trop fort.

51. — A vendre d'occasion : 1^{er} Une charrette convenant à la culture. 2^e Collier à cheval, longueur 47 centim. 3^e Une balance avec ses poids, force 10 kilos.

52. — A vendre, une pompe aspirante et refoulante, deux corps, avec manège. Débit 7 à 8 m³ à l'heure.

53. — A vendre chaudière de voiture, taille 1 m. 56. Toutes garanties.

54. — A vendre, faucheuse « Albion », coupe à droite, largeur de coupe 1 m. 40. 2 lames de recharge.

55. — A vendre pommes de terre pour semences : Industrie Populaire, ronde jaune, mélangées ; 50 fr. les 100 kilos sur wagon Bougenais.

56. — A louer à demi fruits pour septembre ou novembre 1925, ferme de 16 hectares, à 15 kilomètres de Nantes.

57. — A louer à demi fruits pour la Toussaint 1925, une ferme d'environ 10 hectares, aux environs de Nantes, terre, prés, vigne. S'adresser à M. Bureau, expert à Vertou.

58. — A vendre, un jeune taureau de 3 mois (Maine-Anjou), issu de parents inscrits.

59. — A vendre, œufs à couver : provenant de reproducteurs d'épave et sélectionnés pour la ponte : Houdan, Leghorn, Wyandotte. Prix modéré.

60. — A vendre, un appareil à sulfater, à traction animale, système Girodolle (200 litres).

61. — A vendre, sujets, œufs et poussins de races : Bresse, Gâtinaises, Rhod-Island, Naines et canards.

62. — A vendre, cheval membré, puissant, 1 m. 66, 4 ans, bai, très doux, par Giraud et Ondoyant. Pas dressé à la

voiture, mais pourrait faire excellent camionneur.

63. — A vendre plusieurs harnais à un et deux, dont un superbe à deux, état neuf, boucleterie nickel massif. Selles et brides.

DEMANDES

19. — Ménage demande place, cultivateur-vigneron, femme basse-cour.

20. — On demande, pour domaine situé à 25 kilomètres de Nantes, une famille de travailleurs sérieux et compétents, pour l'exploitation à moitié fruits de : un hectare de jardin, trois hectares culture maraîchère, porcherie moderne, élevage de lapins et volailles, etc.

21. — On demande de suite un ménage de paysans. Homme pour l'entretien du jardin et du bois, la femme, soins de trois vaches.

22. — On demande ménage, homme garde-chasse, connaissant piégeage. S'adresser à M. Ménager, 6, rue Lamartine, Nantes.

23. — On demande ménage jardinier connaissant fleurs, femme toutes mains, bien logés conciergerie, environs de Nantes.

25. — On demande pour septembre 1925, une famille de cultivateurs pour exploiter à demi fruits ou à gages, une ferme de 16 hectares à 15 kilomètres de Nantes.

25. — On demande pour la Toussaint 1925, un ménage, l'homme jardinier de profession, la femme basse-courière (2 vaches), pour Vertou.

26. — On demande pour campagne (Mayenne), un ménage, l'homme pour jardinage et soigner 4 vaches, la femme cuisinière.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 23 février.

ALLURE GENERALE DU MARCHE

La neige fondue qui a tombé pendant la réunion ne pouvait constituer un encouragement pour la cheville dont le débit aux abattoirs reste toujours pénible. La boucherie de campagne, elle aussi, a été prudente. Les affaires ont été calmes.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 2.342 ; vaches 1.186 ; taureaux 293, soit un total de 3.821 contre 4.710 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 613 gros bovins contre 730.

Tout au début, la demande a été très active avec une hausse d'un et deux sous par livre, mais par la suite, cette avance n'a pas pu être maintenue intégralement et le marché s'est terminé avec une avance moyenne d'un sou pour la bonne marchandise.

VEAUX. — Amenés 1.625 contre 1.514 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 268 contre 255. Les arrivages semblaient un peu élevés pour les besoins actuels. La boucherie ayant été plutôt réservée, la vente a été assez difficile et les détenteurs ont dû lâcher deux sous par livre, parfois même davantage.

MOUTONS. — Amenés 17.892 contre 14.598 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 1.235 contre 1.275.

Les arrivages importants ont incité la boucherie à passer sur les cours d'autant plus que si la vente aux Halles s'est un peu améliorée, le débit aux abattoirs en viande de mouton laisse toujours à désirer. La hausse a été de 5 à 10 francs par tête, l'élevage résistait mieux que la bonne marchandise.

PORCS. — Amenés 4.120 contre 3.742 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.200 contre 1.500.

Le commencement de la charcuterie se trouvant dans une meilleure posture la demande a été assez bonne et les cours se sont bien maintenus.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres, 5.50 à 5.60 le kilo vif ; choix de côté, 5.60 à 5.70 ; petite marchandise, 5.20 à 5.40 ; bons pores gras de pays, 5.10 à 5.40 ; gros gras 4.90 à 5.20.

COCHES. — Vente calme : la cote s'établit entre 3.50 et 4.

Ces prix s'entendent par kilo vif et pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 20 contre 10 il y a huit jours. Vente calme entre 100 et 180 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 23 février.

Amenés		Inventés	
BOEUFs	2.342	98	
VACHES	1.186	56	
TAUREAUX	293	7	

Totaux	3.830	161	
VEAUX	1.625	188	
MOUTONS	17.892	1.700	
PORCS	4.120	2	

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.			2 ^e q.			3 ^e q.		
	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon
Bœuf	8 10	7 40	6 40	8 60	7 40	6 40	8 60	7 40	6 40
Vaches	8 10	7 40	6 40	8 60	7 40	6 40	8 60	7 40	6 40
Taureaux	7 20	6 70	6 50	7 40	6 70	6 50	7 40	6 70	6 50
Veaux	11 70	10 20	8 60	12 40	10 20	8 60	12 40	10 20	8 60
Moutons	12 40	10 20	8 60	13 80	10 20	8 60	13 80	10 20	8 60
Porcs	8	7 58	6 86						

Cours officiels

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.			2 ^e q.			3 ^e q.		
	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon
Bœuf	4 86	4 14	3 20	5 33	4 86	4 14	3 20	5 33	4 86
Vaches	4 86	4 14	3 20	5 33	4 86	4 14	3 20	5 33	4 86
Taureaux	4 32	3 75	3 25	4 59	4 32	3 75	3 25	4 59	4 32
Veaux	7 02	5 92	4 73	7 99	7 02	5 92	4 73	7 99	7 02
Moutons	6 20	5 10	3 96	7 17	6 20	5 10	3 96	7 17	6 20
Porcs	5 60	5 30	4 80						

Paris-La Villette, lundi 2 mars.

ALLURE GENERALE DU MARCHE

Le débit aux abattoirs est toujours en décroissance et le temps d'abord ensoleillé est

redevenu par la suite menaçant. Dans l'ensemble les affaires ont été lentement débattues.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs, 2.089 ; vaches, 1.380 ; taureaux, 370 ; soit un total de 4.439 contre 3.830 il y a huit jours. Restants aux abattoirs, 737 gros bovins contre 613.

La vente a été mauvaise, la boucherie ne manifestant pas de besoins pressants pas plus pour la cheville parisienne que pour les acheteurs de campagne. Les cours ont dû s'établir en baisse de deux sous par livre.

VEAUX. — Amenés 1.548 contre 1.625 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 179 contre 268.

Les affaires ont été très lentes, même parfois difficiles, mais la boucherie ayant quelques besoins et ne possédant que peu de réserves vivantes, les détenteurs ont tenu bon et ont réussi à conserver le niveau antérieur.

MOUTONS. — Amenés 14.309 contre 17.892 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 2.120 contre 1.235. La réunion a présenté une certaine activité, mais au milieu de la discussion assez animée, les détenteurs ont fermement tenu les cours devant la modération des arrivages. La vente a été un peu plus facile pour la belle marchandise de ferme et plus difficile sur les sortes du Midi.

PORCS. — Amenés 4.444 contre 4.120, il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.310 contre 1.260.

La vente a été calme sans présenter de caractère particulier : les cours n'ont pas varié.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres 5.40 à 5.60 le kilo vif ; choix de côté, 5.60 à 5.70 ; petite marchandise, 5.20 à 5.40 ; gros pores gras de pays, 5.20 à 5.40 ; gros gras et nourrisseurs, 4.90 à 5.

COCHES. — Vente calme ; la cote s'établit entre 3.50 et 4.10.

Ces prix s'entendent par kilo vif et pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 40 contre 20 il y a huit jours. Vente calme entre 110 et 220 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 2 mars.

Amenés		Inventés	
BOEUFs	2.680	395	
VACHES	1.380	218	
TAUREAUX	370	40	

Totaux	4.439	653	
VEAUX	1.548	47	
MOUTONS	14.309	900	
PORCS	4.444	2	

Cours officiels

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.			2 ^e q.			3 ^e q.		
	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon	Extr.	1 ^{er} bon	2 ^e bon
Bœufs	7 90	7 20	6 20	8 40	7 90	7 20	6 10	8 80	7 90
Vaches									

A AFFERMER
pour le 1^{er} Novembre 1925
LA FERME DE LA BROUSSE
commune de Comond
CONTENANCE 58 HECTARES
S'adresser à M. CHUPIN, expert, à Cholet.

A vendre, Orne ou limitrophes
FERMES, DOMAINES, CHATEAUX, DOMAINES
herbagers avec Châteaux anciens, LOGIS MAJORS,
PRIEURES, PETITS PROPRIETES
RURALES.
Annonce toujours valable
M. CHAMPROSAZ, Argentan (Orne)

A VENDRE EN DORDOGNE
1^{er} Propriétés rapport
2^e Maisons bien situées,
convenant au commerce et à vie privée
Fournier, Immeubles, Brantonne (Dordogne).
Etude de M^e GUEGAN, notaire à Martigné-
Ferland (Ille-et-Vilaine)
A VENDRE OU A LOUER

Une Ferme contenant 31 hectares
située à 2 kilomètres du bourg de Senennes
(Mayenne).
Entrée en jouissance le 1^{er} novembre pro-
chain 1925.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e
GUEGAN, notaire.

A vendre, Dordogne, EXCELLENTE PROPRIÉTÉ
de 60 hectares. Maison Bourgeoise, 5 pièces.
Jolie vue. 100.000 francs. G. MARTY,
Immeubles, Ribérac.

A vendre à Pornic
HOTEL DE FRANCE
Immeuble et Fonds de Commerce, 24 cham-
bres. Garage voitures.
Prix : 250.000 francs
S'adresser : M. RATHIER, architecte, et M^e
LEBOUX, notaire à Pornic.

A VENDRE A L'AMIABLE
en totalité, par lots ou en détail
1^{er} Commune de Challain-Poehrie
A) LA FERME DE LA LOUETTERIE, d'une
contenance de environ..... 30 hect.
B) LA FERME DE LA BARBINIE-
RIE, d'une contenance de environ..... 35 hect.
C) LA FERME DE LA BOUVRAIS, d'une
contenance de environ..... 30 hect.
2^e Commune de Vertiz
LA FERME DE LA VILLAIS, d'une
contenance de environ..... 24 hect.
3^e Commune de Loiré
4^e Commune de Bourg d'Iré

LA FERME DE LA GASNERIE ou
GAUTRAIE, d'une contenance de en-
viron 22 hect.
Total 141 hect.
Toutes ces fermes, produisant de l'autre,
sont louées à prix d'argent. Baux expirant
prochainement.
Pour visiter, voir M^e FAVRE, expert et gref-
fier de paix à Candé, et pour traiter, s'adresser
à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, à Angers.
Téléphone 11.92.

A VENDRE, en Charente, BELLE FERME
de 60 hectares, seul tenant, terres de première
qualité. Vastes et bons bâtiments. Sur belle
route. Jouissance 29 septembre 1925. A saisir
au prix de 165.000, dont moitié comptant.
Ecrire HERIAUD, expert
à Tonnyay-Charente
(Charente-Inférieure).

A VENDRE
La Belle Terre de l'île Kerguelen
situe commune d'Ancenis, d'une contenance de
25 hectares environ. Terres de grand rende-
ment propres à toute culture.
Pour tous renseignements et traiter, s'adres-
ser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, Angers.
Téléphone 11.92.

NOMBREUSES FERMES A VENDRE
d'une contenance variant de 15 à 40 hectares,
en Anjou, et dans les régions de Craon et
Château-Gontier.
Propriétés de rapport et d'agrément
S'adresser à M. COUBIN, 7, rue de Létend-
rière, Angers. Téléphone 11.92.

A LOUER en GIRONDE
à 6 kilomètres d'un centre laitier, DEUX FER-
MES d'environ vingt hectares chacune. Char-
ne en un seul tenant avec clôtures. Libres le
24 juin 1925. S'adresser à M. de SIGALAS, Le
Mirail, par Auros (Gironde).

A VENDRE A L'AMIABLE
1^{er} La Ferme de Bois-Villain, sise commune
de Noëllet, d'une contenance de 10 hectares
environ, louée à prix d'argent.
2^e La Ferme de la Petite Bergerie, sise à
Saint-Barthélemy, près Angers, d'une contena-
ce de 10 hectares environ, libre le 1^{er} novem-
bre prochain.
Pour visiter et traiter, s'adresser à M. COR-
BIN, 7, rue de Létendrière, à Angers. Télé-
phone 11.92.

50 PROPRIETES A VENDRE
HERIAUD, expert à Tonnyay-Charente
(Charente-Inférieure)
Demandez la liste

A LOUER
pour le 1^{er} novembre 1925, à mi-fruits, BELLE
FERME de 51 hectares (labours 25 hectares,
prairies 11 hectares, landes 15 hectares), à
4 kilomètres bourg.
M^e ROGER, notaire, Ploermel (Morbihan).

Très bon JARDINIER, légumes et fleurs, fem-
me non occupée, très bonnes référ. exigées.
Place libre de suite. M. GUELLIER, expert ré-
gisseur, La Suze (Sarthe).

ON DEMANDE jeune fille sachant coudre et
faire ménage, pour la campagne.
S'adresser LA BELLIÈRE, Condé-sur-Vire
(Manche)

DEM. Jardinier 4 branches. De Rochecouste,
château Forestière, Savennières (Loire-et-L.).

BONNE TOUT FAIRE, deux personnes, cui-
sine, repass., lessive, couture. Réf. bons gages
si capable. Briantmont, 76, Abbé-Groult, Paris.

Demande bonne à tout faire, gages suiv. cap.
Ranchon, Vauferman, Ste-Gauburge (Orne).

DEMANDE VALET DE CHAMBRE
Références sérieuses. Comtesse de PENGUIL-
LY, à Pengilly (Côtes-du-Nord).

M. ODEAU, marchand au Temple, près Mon-
doubleau (Loir-et-Cher), demande de suite
un bon ouvrier marchand de 20 à 25 ans, con-
naissant le travail de la campagne.
Voyage payé.
Ecrire à M. ODEAU avant de se présenter.

BONNE CUISINIÈRE, femme chambre, sa-
chant bien coudre et une bonne d'enfant capa-
ble pour bébé : très sérieuses, campagne tout
l'année, deux matras. Ecrire M. TILLET, la
Hauteville, par Condé-sur-Vesgre (S.-et-O.).

RECHERCHE cultivateur expérimenté ayant
connaissances approfondies méthodes américai-
nes, connaissant couveuses, élevages Buckeyes,
ser. trav. de conf. Pour élév. exclusif, pontel
commun. Favorables en form. Ecr. M. TILLET,
La Hauteville, par Condé-sur-Vesgre (S.-et-O.).

ON DEMANDE UN COCHER
Hôtel du Commerce
CHATEAUBRIANT

FORGERON sérieux, couché, nourri, place
stable, demandé par M. LECHEVALIER, char-
on à Gavray (Manche).

BONNE courant ménage et cuisine, 100 fr.
par mois.
Ecrire : VEDRINE, 18, rue Thiers
Rouen

ON DEMANDE un ménage, l'homme sachant
bien traire, la femme pour soins du ménage.
Pl. assez forte, mais bons salaires. Réf. exigées.
Bonn, 11, r. St-Prix, St-Leu-la-Foret (S.-et-O.).

MENAGE jardinier cultivateur, femme basse-
cour, demandé au bord de la mer. TESSIER,
1, rue de Constantin, Nantes.

BONNE à tout faire, sérieuse, avec référen-
ces, demandée. Deux matras. SANONER, Do-
maine de Sienné, Pery (Manche).

APPRENTIS VERRIERS, 13 à 15 ans, salaire
de début 110 fr. par mois net, logés, nourris
et blanchis, prime assurée au travail 5 francs
par semaine, total 150 fr. par mois net.
S'adresser à M. CHAT, directeur Verrières de
Laignelet, pr^e Fougères.

ON DEMANDE deux ménages : 1^{er} L'homme
bouvier, conduire et soigner 6 bœufs. La femme
toutes mains ; 2^e L'homme charretier, la fem-
me aide-cuisinière. Bonnes références exigées.
Les enfants sont employés à partir de 13 ans.
M. GUILLAUMAT, Domaine de Fontenailles,
par Louestault (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE
pour le 1^{er} avril, MENAGE très actif et sérieux
avec ou sans enfants pour porcherie 150 porcs
et petite culture de 4 hectares. Bons appointe-
ments. Logement. Place stable.
Ecrire, en donnant références détaillées, LAL-
TÈRE GUIGNON FRÈRES, près Fontenay-le-
Comte (Vendée).

ON DEMANDE MENAGES, l'homme pour
trav. de toute main, la femme pour le nettoyage
des bouteilles, dans usine de produits alimentai-
res. Logement et jardinier assurés. S'adr.
DUS, Publ. Yves Bourgeois, Nantes.

ON DEMANDE pour campagne jeune fille
sachant ou voulant apprendre la cuisine. Sé-
rieuses références exigées. S'adr. DE CADE-
VILLE, à Plessé (Loire-Inférieure).

MENAGE dem. ou séparém. cuisinière et va-
let toutes mains. Références.
S'adresser M. PAQUÉ, Roscoff (Finistère).

ON DEMANDE une cuisinière. S'adresser
Mme Louis GUILLET, rue de Laroche (au Châ-
teau), à Saintes (Charente-Inférieure).

A Vendre
UN CHARIOT A BESTIAUX
NEUF
Largeur 1 m. 30, longueur 2 m. 80.
Haut de terre 0 m. 75
Routes, hauteur 0 m. 90
Emile FERRON, Petit-Bouillé
Segré

A VENDRE ou à louer ALAMBICS, DUVAL,
Bricé (Finistère).

A VENDRE batteuse à tréfle « Guillou »,
triple nettoyage, parfait état, neuve août 1923,
cause double emploi. Fr. 15.500. Facilités de
paiement. A. CHAUVIN, industriel, Château-
briant (Loire-Inférieure).

RONCE, FIL, GRILLAGE
et tous articles de clôture. FIL RECUIT pour
boilage, TOLE ONDULEE, FIBROCEMENT.
MONNATTE, 22 bis, rue de la Saussière
Boulogne-sur-Seine
Fournisseur de nombreux syndicats. Expédition
par toute quantité au prix de gros.

Plants de Pommes de Terre
d'Importation - Gros
Variétés : INDUSTRIE, KINGEDWARD,
HOOD STAR, EIGEN HEIMER,
MONDIALE, ANDREA, ROYALE KIDNEY, UP
TO DATE, ETOLLE DU NORD, KRUGER, ES-
TERLINGEN, IDEALE.
Prix défiant toute concurrence

Avoines Scandinaves
- d'Importation -
Variétés : ETALON pour la reproduction
de SWALÖF, VICTORIE, COURONNE, NAE-
GAARD JAUNE, CLOCHE H.
Prix spéciaux aux négociants
Le tout en toile neuve. Marque et plombs
d'origine. Certificat de contrôle inclus.
Ecrire : DIRECTEUR DES IMPORTATIONS,
Bureau 243, BOULEVARD DE COMMERCE, PARIS.

CONSOMMATEURS qui désirez des vins de
table garantis authentiques, adressez-vous à
M. L. CANTIER, viticulteur à Salses (Pyré-
nées-Orientales). Représentants demandés.

POMMES DE TERRE DE SEMENCES
DE BRETAGNE
Beauvais, Chardons, Early roses,
flouques, fin de siècle, etc...
THOMAS, Le Légu-Plerin
(Côtes-du-Nord)

PLANT DE PETITERS SUISSES
- Suis vendeur de 4000 très bons sujets -
POMMIER, à Saint-Quentin (Mayenne)

BONNE OCCASION, à vendre beau chien de
chasse braque, Pourveau à Poignant en Vannes.

POMMES DE TERRE DE SEMENCES
PLANTS BRETONS
Garanis sans maladie
Pierre CHEVALIER,
14, rue de Vitry
Châteaubriant

POMMES DE TERRE saucisses et rondes,
jaunes primes, plants et consommation. Sar-
zin, choux, carottes, oignons. — PESQUIER,
fourrages, Vannes.

Après Inventaire
L'entrepr. général des Verrières de l'Ouest
3, rue de l'Industrie, Nantes
solde plusieurs lots de Bouteilles et Litres
pour cidres et vins
à partir de 20 francs le cent

J'ACHETE PEUX DE LAPIN, chat, liè-
vre, sèches, 16 fr. le kilo. Crin de queue
de cheval 16 fr. le kilo. Groupez-vous pour
mieux vendre par postaux 3 kilos. Paiement
réception. MAISONNEUVE, Noirmoutier.

BONNE REPRESENTATION
est offerte dans plusieurs départements à re-
présentant sérieux et actif, étant en relations
sérieuses avec éleveurs-agriculteurs. Faire offres
avec références à Société Als. « La Productive »,
3, rue Pierre-Bucher, Strasbourg. (Deux
spécialités alimentation du bétail, quatre fois
météalliques).

REPRESENTANTS
demandés partout par Usine huiles pour Trac-
teurs, Camions, Autos, Battages et tous mo-
teurs, forte remise, conditions spéciales à Re-
présentants ayant clientèle. COMPTOIR DE RE-
CHARGUE, TARASCON-SUR-ROHONNE.

A VENDRE deux chaudières verticales, à tu-
bes Field, montées sur roues, av. pompes d'épui-
sement, 4 cylindres, 1200 litres. L'une de 3 HP,
l'autre de 6 HP, bon état. M. PASTOUREAU,
exploitant de carrière, Alençon.

LAPINS BLANCS achetés très cher, ainsi que
Marrons, Futoles, Loures, Tempes, Belettes, Re-
nards, Ecurieils, Ecrire PERRUCHAUD, four-
neur à Ste-Pazanne (L.-Inf.). Tous travaux con-
cernant la fourrure.
Prix avantageux, travail irréprochable

C'EST INCROYABLE !
A litre de réclame, j'envoie : 1 élégant sac à main
pour dame ; 1 superbe portefeuille ; 1 idéal porte-monnaie ;
1 porte-carte ; 1 stylo Bismarck ; 1 bonnet porte-
bonheur ; 1 sacon extra odor et une agréable surprise.
CABARET : 2 sœurs, 12 serviettes, le tout contre re-
mboursement de 20.
Ecrire : MARQUINIE SIMILI E. A.
25, rue des Dominicaines, MARSEILLE

BEAU PLANTS de 2 ans de GAILLARD
rouge et blanc, CASTEL
183, et CHEVALIER, 183. Boutures de SEBEL 488, 493,
509, 463, 505. Le TANK, les PLANTS de l'AVENIR, ainsi
que nombreux autres variétés.
Prix très modéré — Demandez le catalogue
— L. DUBOIS, maître de Rosnay (Vendée)

Flaturé du Nord
ACHETEZ VOS LAINES A TRICOTER
Expéditions garanties
— VADURET, à LILLE —
(Nord)

Pépinières et Horticulture réputées, Charles
CAILLÉ Aîné, 105, rue de Paris, à Nantes,
fondées en 1780. Offre à prix contre toute
concurrence lots importants arbres fruitiers
formés et non formés, en plein rapport ;
pommiers à cidre et à couteau, cerisiers, plants
serres, vignes de table et superbes plants
directs pour vignobles, arbrustifs, framboi-
siers, asperges, etc... Stock considérable.
Catalogues gratuits. Téléphones : 2159. (2)

TRUE-VERRATS middle white yorkshire
grande origine, pedigree
Marquis de LUSSAC
Sainte-Catherine-Fierbois (Indre-et-Loire)

Cultures de graines potagères, fourragères et
de Fleurs. Plants de légumes et de Fleurs. Tout
produit pour jardin, demander prix courant.
Paul BAHAUD, cultivateur-grainier
Route de Paris (près Boulevard) — NANTES

AGRICULTEURS
Demandez vos semences sélectionnées du
Nord et d'importation à la maison Valmy-Can-
tillon à Quarembœuf (Nord), Avoines Danouise,
pommiers de terre Hollandaise (plants) et
certificat Phytopathologique, Graines de lin de
l'île, certificat d'origine.
Engrais de toutes sortes, prix spéciaux pour
Syndicats.
Représentants sérieux sont demandés.

PLANTS GREIFFES
Producteurs directs et boutures
M. FRUNEAU, Gare Bougenais (Loire-Inf.).
FUTAILES A VENDRE. Barriques chêne,
vides de Rhum, 250 litres en-
viron : fûts neuf, à traiter toutes contenan-
ces, bonne fabrication. GAUVET, tonnelier,
Frontignan (Hérault).

Expédition directe d'HUILE
DES USINES AUX CONSOMMATEURS
Sauf variations :
Huile d'olive garantie pure extra vierge, 10
litres, par bidon de 10 litres..... 8.50
Huile d'arachides extra vierge, 10 litres,
par bidon de 10 litres..... 6.75
Le litre, par bidon de 25 litres..... 6.40
Huile d'arachides fine, 10 litres, par bi-
don de 10 litres..... 6.35
Le litre, par bidon de 25 litres..... 6.19
Majoration de 0.50 par litre pour logement
en bidon de 5 litres
Ces prix s'entendent logé franco gare contre
remboursement.
On demande des agents
Ecrire : M. ALCHIDE ROUGIER, 5, rue des
Carmélites, à Blois.
Echantillon sur demande

AVIS
A MESSIEURS LES CULTIVATEURS
M. DESLANDES, grains, à Sablé, à l'hon-
neur de vous informer qu'il tient à votre
disposition un choix complet de graminées
sélectionnées pour tous terrains, avec
échantillons sur demande, pour premier
et deuxième semis, tels que : Trèfle blanc
nain, Trèfle hybride, Lotier corniculé, Pa-
trun, Fleole, etc... Graines foie épurées.
Vous trouverez également un beau choix
en Luzernes, Trèfles décaucés, Minettes,
Ray-Grass, Orges de semence du Pays, de
Sauray, et Anna : Avoines Brie, Jouan-
nette et Pommes de terre de toute espèce.

DISPONIBLE logement et terres à moitié en
Nantes, fillettes pouvant être occupées. S'adr.
Publicité Yves BOURGEOIS, Nantes.

ROUSSILLON crû Thuir foie v. table 1.20.
Ech. 1.25. Représ. accept. BOLTE TRILLE, vil-
culteur, Thuir (P.-O.).

LA STERILITE DES VACHES
EST VAINQUE
par le
GÉNOPHILE BERNARD traitement rationnel
et scientifique :
Nombresuses attestations élogieuses
Adressez Commandes à CHARITAT, 0. Vétérinaire
— Montschard (Loir-et-Cher) — Vétérinaire
Envoi franco de la Notice contre 0 fr. 25

Une Pompe à huile de 0.05 avec roulement et fer
1.800 fr. ; une mach. à vap. 8 à 10 HP 5.500 fr. ;
un alambic Deray, 350 lit., sur roues, 4.500 fr.
S'adr. Corbeil-Plessis, Les Sablés-d'Olonne.

A VENDRE 450.000 beaux plants de vigne
greffés et producteurs directs recommandés,
prix défiant toute concurrence, authenticité et
sélection garanties.
S'adresser à M. E. GIRAULT, viticulteur, domi-
naire de la Ronde, à Jauzy-Glan (Vienne) ;
60 hectares vignobles et pépinières. Comman-
des et expéditions soignées.
Catalogue, prix courant sur demande

A VENDRE
Gros Bois de Chauffage et Fagots
sur wagon rare Livarot. S'adr. à M. André Fro-
mage, à St-Michel-du-Livrot, par Livarot (Calv.).

A VENDRE une GRANDE VOITURE
avec essieux à patentes, comme
neuf, peut porter 1.000 kilos. S'adr. à M.
LIMIER, Pouancé (Maine-et-Loire).

ASPERGE grosse hâtive d'Argenteuil. Plants
sélectionnés extra.
Nombresuses récompenses
Robert-Morice, Sainte-Luce (Loire-Inférieure)

POUR CLORE VOS JARDINS
TREILLAGE CHATAIGNIER cloué en pan-
neau de 2 mètres. Très facile à poser. Prix :
2 fr. 35 le mètre courant.
PIREUX EN CHATAIGNIER. Prix 0 fr. 75 pièce.
B. CHAILLOU, bois, à Evron (Mayenne)

A VENDRE JOLI CHAR A BARCS
avec deux paires de roues de recharge dont
l'une caoutchoutée, deux bancs rembourrés, har-
nai garni nickel, le tout état neu. S'adr. JI-
QUEL, Bel-Air Plouargat (Côtes-du-Nord).

A VENDRE
à l'amiable plusieurs Propriétés bourgeoises,
châteaux avec fermes, plusieurs belles fermes.
Pour tous renseignements, et traiter, s'adr. M. L.
LEBOUC, 11, Square Jeanne-d'Arc, Angers.

A VENDRE installation d'écurie bas flanc
fixe, manège et râtelier for.
H. DIEULAUGARD, La Bernerie.

Enfants qui urinent au lit
Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez
tout essayé et qui rien n'a réussi, écrivez à
M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Lan-
gon (Vendée). Il vous indiquera, moyennant
un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis
20 ans, a guéri un nombre considérable d'en-
fants de tout âge.
(R. C. Fontenay 253).

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SPECIALITE CHARPENTE sur COMMANDE
Peut livrer immédiatement Madriers, Bas-
tings, Chevrons, Voliges, Planches Bois du
centre ou au lieu requis. Prix intéressants
SIBAUD-BANCHET
gare Sainte-Alyre (Puy-de-Dôme)

Si le prix de :
30 frs
POUR LAZOTIE
d'un hectare
de vos Cultures
vous convient
Demandez gratuitement à
LA NITRAGINE
281, Rue St-Honoré, Paris

POUR LAZOTIE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 100 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures générales
porte-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Os demandés des renseignements
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

SI VIGNE
vous intéressez demandez le brochure
<